

## SECTION 1: Identification

### 1.1. Identification

Forme du produit : Mélange  
Nom commercial : Penetrating Oil 4-in-1 Spray (Aerosol)  
Code du produit : H-PO15

### 1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage

### 1.3. Fournisseur

#### Distributeur

Hydro-Balance Corporation  
Boîte postale 1318, Lewisville, TX 75067  
USA  
T 972-394-9422, 800-527-5166 - F 972-394-6755  
[Info@HydroBalance.com](mailto:Info@HydroBalance.com) - [www.HydroBalance.com](http://www.HydroBalance.com)

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : En cas d'urgence chimique Appelez le Infotrac 24h/24, 7j/7  
Pour les États-Unis et le Canada : 1-800-535-5053  
Pour les pays autres que les États-Unis et le Canada : 1-352-323-3500

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification SGH-US

Aérosols inflammables, Catégorie 1	H222	Aérosol extrêmement inflammable
Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2	H315	Provoque une irritation cutanée
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, Catégorie 3	H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges
Danger par aspiration, Catégorie 1	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

### 2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

#### Étiquetage GHS US

Pictogrammes de danger (GHS US) :



Mention d'avertissement (GHS US) : Danger  
Mentions de danger (GHS US) : H222 - Aérosol extrêmement inflammable  
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires  
H315 - Provoque une irritation cutanée  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
H336 - Peut provoquer somnolence ou des vertiges

# Penetrating Oil 4-in-1 Spray (Aerosol)

H-PO15

## Fiche de données de sécurité

conformément au registre fédéral / vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / règles et règlements

### Conseils de prudence (GHS US)

- : P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
- P251 - Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
- P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.
- P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P301+P310 - En cas d'ingestion: Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.
- P302+P352 - En cas de contact avec la peau: Laver abondamment à l'eau.
- P304+P340 - En cas d'inhalation: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P312 - Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
- P331 - NE PAS faire vomir.
- P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
- P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
- P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- P405 - Garder sous clef.
- P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.
- P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

### 2.3. Autres dangers non classés

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS US)

Non applicable

## SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%
Distillats (pétrole), lumière hydrotraînée	n° CAS: 64742-47-8	50 – 70
propane	n° CAS: 74-98-6	10 – 20
kerosine (petroleum)	n° CAS: 8008-20-6	1 – 5

Si l'identité chimique spécifique et / ou le pourcentage exact d'un ingrédient n'est pas spécifié, l'information a été retenue comme un secret commercial.

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

# Penetrating Oil 4-in-1 Spray (Aerosol)

H-PO15

## Fiche de données de sécurité

conformément au registre fédéral / vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / règles et règlements

### SECTION 4: Premiers soins

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général	: Appeler immédiatement un médecin.
Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

#### 4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets	: Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Symptômes/effets après inhalation	: Although no appropriate human or animal health effects data are known to exist, this material is expected to be an inhalation hazard.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Irritation.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Irritation to eyes.
Symptômes/effets après ingestion	: Risk of lung edema.

#### 4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Traitement symptomatique.

### SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinctions appropriés (et non appropriés)

Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.
Agents d'extinction non appropriés	: Do not use a heavy water stream.

#### 5.2. Dangers spécifiques dus au produit chimique

Danger d'incendie	: Aérosol extrêmement inflammable.
Danger d'explosion	: No direct explosion hazard.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dégagement possible de fumées toxiques.

#### 5.3. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Fight fire from safe distance and protected location. Do not enter fire area without proper protective equipment, including respiratory protection.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
-------------------	---

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection	: Wear recommended personal protective equipment.
--------------------------	---

# Penetrating Oil 4-in-1 Spray (Aerosol)

H-PO15

## Fiche de données de sécurité

conformément au registre fédéral / vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / règles et règlements

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Pas de flammes nues, pas d'étincelles et interdiction de fumer. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

Procédures d'urgence : Evacuate unnecessary personnel. Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger.

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Absorb spilled material with sand or earth. Contain any spills with dikes or absorbents to prevent migration and entry into sewers or streams. Stop leak without risks if possible.

Procédés de nettoyage : Mechanically recover the product.

Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

## 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

## SECTION 7: Manutention et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Not expected to present a significant hazard under anticipated conditions of normal use.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel.

Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Keep in a cool, well-ventilated place away from heat.

Conditions de stockage : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122°F. Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Matériaux d'emballage : Store always product in container of same material as original container.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Penetrating Oil 4-in-1 Spray (Aerosol)

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### Distillats (pétrole), lumière hydrotraitée (64742-47-8)

Pas d'informations complémentaires disponibles

# Penetrating Oil 4-in-1 Spray (Aerosol)

H-PO15

## Fiche de données de sécurité

conformément au registre fédéral / vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / règles et règlements

propane (74-98-6)	
<b>USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Propane
Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: Simple Asphyxiant
Référence réglementaire	ACGIH 2024
<b>USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Propane
OSHA PEL TWA	1800 mg/m <sup>3</sup> 1000 ppm
Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-1
kerosine (petroleum) (8008-20-6)	
<b>USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
ACGIH OEL TWA	200 mg/m <sup>3</sup> (Application restricted to conditions in which there are negligible aerosol exposures)

### 8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.  
Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

### 8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

#### Équipement de protection individuelle:

Wear recommended personal protective equipment.

<b>Protection des mains:</b>
Gants de protection
<b>Protection oculaire:</b>
Lunettes de protection
<b>Protection de la peau et du corps:</b>
Porter un vêtement de protection approprié
<b>Protection des voies respiratoires:</b>
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

#### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide  
Couleur : amber  
Odeur : Solvant

# Penetrating Oil 4-in-1 Spray (Aerosol)

H-PO15

## Fiche de données de sécurité

conformément au registre fédéral / vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / règles et règlements

Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: 120 °F
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aérosol extrêmement inflammable.
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Insoluble dans l'eau.
Partition coefficient n-octanol/water (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: < 20 mm <sup>2</sup> /s
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Teneur en COV	: 24,8 %
Liposolubilité	: ≥ g/100ml

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aérosol extrêmement inflammable.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.4. Conditions à éviter

Éviter le contact avec les surfaces chaudes. Chaleur. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

## SECTION 11: Données toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

# Penetrating Oil 4-in-1 Spray (Aerosol)

H-PO15

## Fiche de données de sécurité

conformément au registre fédéral / vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / règles et règlements

<b>Distillats (pétrole), lumière hydrotraitée (64742-47-8)</b>	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	> 5000 mg/m <sup>3</sup>
CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	> 5,2 mg/l Source: IUCLID
<b>propane (74-98-6)</b>	
CL50 Inhalation - Rat [ppm]	> 800000 ppm (15 minutes, Rat, Male / female, Experimental value, Inhalation (gases))
<b>kerosine (petroleum) (8008-20-6)</b>	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg de poids corporel (Equivalent or similar to OECD 420, Rat, Male / female, Read-across, Oral, 14 day(s))
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg de poids corporel (Equivalent or similar to OECD 402, 24 h, Rabbit, Male / female, Experimental value, Dermal, 14 day(s))
CL50 Inhalation - Rat	> 5,28 mg/l (Equivalent or similar to OECD 403, 4 h, Rat, Male / female, Experimental value, Inhalation (vapours), 14 day(s))
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée.
<b>propane (74-98-6)</b>	
pH	No data available in the literature
<b>kerosine (petroleum) (8008-20-6)</b>	
pH	No data available in the literature
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>propane (74-98-6)</b>	
pH	No data available in the literature
<b>kerosine (petroleum) (8008-20-6)</b>	
pH	No data available in the literature
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
<b>kerosine (petroleum) (8008-20-6)</b>	
NOAEL (animal/mâle, F0/P)	≥ 3000 mg/kg de poids corporel
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé
<b>kerosine (petroleum) (8008-20-6)</b>	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	750 mg/kg de poids corporel
NOAEL (dermique, rat/lapin, 90 jours)	≥ 495 mg/kg de poids corporel
Danger par aspiration	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Viscosité, cinématique	: < 20 mm <sup>2</sup> /s
<b>Distillats (pétrole), lumière hydrotraitée (64742-47-8)</b>	
Viscosité, cinématique	2,7 mm <sup>2</sup> /s 40 °C

# Penetrating Oil 4-in-1 Spray (Aerosol)

H-PO15

## Fiche de données de sécurité

conformément au registre fédéral / vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / règles et règlements

propane (74-98-6)	
Viscosité, cinématique	No data available in the literature
kerosine (petroleum) (8008-20-6)	
Viscosité, cinématique	2,8 – 4,3 mm <sup>2</sup> /s (-20 °C, ASTM D445: Capillary viscometer)
Symptômes/effets	: Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Symptômes/effets après inhalation	: Although no appropriate human or animal health effects data are known to exist, this material is expected to be an inhalation hazard.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Irritation.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Irritation to eyes.
Symptômes/effets après ingestion	: Risk of lung edema.

## SECTION 12: Données écologiques

### 12.1. Toxicité

Écologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

propane (74-98-6)	
CL50 - Poissons [1]	50 mg/l (96 h, Pisces, Fresh water, QSAR, Estimated value)
CE50 96h - Algues [1]	12 mg/l (ECOSAR v1.00, Algae, Fresh water, QSAR)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Distillats (pétrole), lumière hydrotraitée (64742-47-8)	
Persistance et dégradabilité	On s'attend à ce qu'il soit intrinsèquement biodégradable.
propane (74-98-6)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau.
kerosine (petroleum) (8008-20-6)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Distillats (pétrole), lumière hydrotraitée (64742-47-8)	
Partition coefficient n-octanol/water (Log Pow)	> 4
propane (74-98-6)	
Partition coefficient n-octanol/water (Log Pow)	1,1 – 2,8 (Experimental value, 20 °C)
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (Log Kow < 4).
kerosine (petroleum) (8008-20-6)	
FBC - Autres organismes aquatiques [1]	207,7 l/kg (BCFBAF v3.01, Estimated value, Fresh weight)
Partition coefficient n-octanol/water (Log Pow)	6,23 (Estimated value, KOWWIN)
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (BCF < 500).

# Penetrating Oil 4-in-1 Spray (Aerosol)

H-PO15

## Fiche de données de sécurité

conformément au registre fédéral / vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / règles et règlements

### 12.4. Mobilité dans le sol

#### propane (74-98-6)

Tension de surface : No data available in the literature

Écologie - sol : Sans objet (gaz).

#### kerosine (petroleum) (8008-20-6)

Tension de surface : No data available in the literature

Écologie - sol : Faible potentiel d'adsorption dans le sol.

### 12.5. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 13: Données sur l'élimination

### 13.1. Méthodes d'élimination

Législation régionale (déchets) : Disposal must be done according to official regulations.  
Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.  
Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Disposal must be done according to official regulations.  
Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Disposal must be done according to official regulations.  
Indications complémentaires : Do not re-use empty containers.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (DOT) : UN1950  
N° ONU (IMDG) : 1950  
N° UN (IATA) : 1950

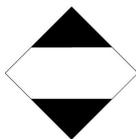
### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport (DOT) : Aerosols  
Désignation officielle pour le transport (IMDG) : AÉROSOLS  
Désignation officielle pour le transport (IATA) : Aerosols, inflammable

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### DOT

Classe(s) de danger pour le transport (DOT) : LTD QTY  
Étiquettes de danger (DOT) : LTD QTY



#### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : LTD QTY (2.1)  
Étiquettes de danger (IMDG) : LTD QTY, 2.1

# Penetrating Oil 4-in-1 Spray (Aerosol)

H-PO15

## Fiche de données de sécurité

conformément au registre fédéral / vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / règles et règlements



### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 2.1  
Étiquettes de danger (IATA) : 2.1



### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (DOT) : Non applicable  
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable  
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Le colis d'usine ne convient pas au transport aérien

### DOT

N° ONU (DOT) : UN1950  
DOT Special Provisions (49 CFR 172.102) : N82 - See 173.306 of this subchapter for classification criteria for flammable aerosols.  
DOT Packaging Exceptions (49 CFR 173.xxx) :  
DOT Limites de quantité avion / ferroviaire de passagers (49 CFR 173,27) :  
DOT Quantity Limitations Cargo aircraft only (49 CFR 175.75) :  
DOT Emplacement d'arrimage : A - The material may be stowed "on deck" or "under deck" on a cargo vessel and on a passenger vessel.  
DOT Arrimage - Autre information : 25 - Protected from sources of heat, 87 - Stow "separated from" Class 1 (explosives) except Division 14, 126 - Segregation same as for Class 9, miscellaneous hazardous materials

### IMDG

Dispositions spéciales (IMDG) : 63, 190, 277, 327, 344, 381, 959  
Quantités limitées (IMDG) : SP277  
Quantités exceptées (IMDG) : E0  
Instructions d'emballage (IMDG) : P207, LP200  
Dispositions spéciales d'emballage (IMDG) : PP87, L2  
N° FS (Feu) : F-D - FICHE ANTI-INCENDIE Delta – GAZ INFLAMMABLES  
N° FS (Déversement) : S-U - FICHE ANTIDÉVERSEMENT Uniform – GAZ (INFLAMMABLES, TOXIQUES OU CORROSIFS)  
Catégorie de chargement (IMDG) : Aucun(e)  
Arrimage et manutention (Code IMDG) : SW1, SW22  
Tri (IMDG) : SG69

### IATA

Aucune donnée disponible

# Penetrating Oil 4-in-1 Spray (Aerosol)

H-PO15

## Fiche de données de sécurité

conformément au registre fédéral / vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / règles et règlements

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## SECTION 15: Informations sur la réglementation

### 15.1. Réglementations fédérales USA

Tous les composants de ce produit sont enregistrés ou exempts d'enregistrement dans l'inventaire de la Loi sur la Réglementation des Substances Toxiques par l'Agence de la Protection de l'Environnement des Etats-Unis (TSCA)

### 15.2. Réglementations internationales

#### CANADA

#### Distillats (pétrole), lumière hydrotraitée (64742-47-8)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

#### propane (74-98-6)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

#### kerosine (petroleum) (8008-20-6)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

#### Réglementations UE

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### Directives nationales

#### Distillats (pétrole), lumière hydrotraitée (64742-47-8)

Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

#### propane (74-98-6)

Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

#### kerosine (petroleum) (8008-20-6)

Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

### 15.3. Réglementations des Etats - USA

Proposition 65 de la Californie - Ce produit ne contient aucune substance reconnue par l'État de Californie comme cause de cancer, de trouble du développement et/ou de la reproduction

Composant	Réglementations nationales ou locales
Distillats (pétrole), lumière hydrotraitée(64742-47-8)	U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses; U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List
propane(74-98-6)	U.S. - Delaware - Exigences relatives au rejet de polluants - Quantité à signaler; U.S. - Massachussets - Liste Right To Know; U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses; U.S. - New York City - Right to Know Hazardous Substances List; U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

# Penetrating Oil 4-in-1 Spray (Aerosol)

H-PO15

## Fiche de données de sécurité

conformément au registre fédéral / vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / règles et règlements

Composant	Réglementations nationales ou locales
kerosine (petroleum)(8008-20-6)	U.S. - Massachussets - Liste Right To Know; U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses; U.S. - New York City - Right to Know Hazardous Substances List; U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

## SECTION 16: Autres informations

conformément au registre fédéral / vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / règles et règlements

Date de révision : 05/02/2024

Full text of hazard classes and H-statements	
H222	Aérosol extrêmement inflammable
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315	Provoque une irritation cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges

Fiche de données de sécurité (FDS), USA

AVIS: Ce document a été préparé à l'aide de données provenant de sources considérées comme techniquement fiables. Il ne constitue pas une garantie, expresse ou implicite, quant à l'exactitude des informations contenues dans. Les conditions réelles d'utilisation et de manipulation sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur est responsable d'évaluer toutes les informations disponibles lors de l'utilisation du produit pour un usage particulier et de se conformer à toutes les lois et réglementations fédérales, étatiques, provinciales et locales.